



Par dépôt électronique seulement

Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Le 28 juillet 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Votre dossier : R-4333-2026
Notre dossier : LTG08338 MMC

Chère consœur,

Conformément à la décision D-2026-077, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), complète ses réponses à certaines questions des demandes de renseignements n° 1 de l'AQCIE-CIFQ, de la Coalition et du ROÉÉ.

Le Distributeur informe la Régie qu'il prévoit lui demander, conformément à l'article 30 de la *Loi sur la Régie*, c. R-6.01, de prononcer une ordonnance de confidentialité à l'égard des documents déposés sous pli confidentiel en réponse à la question 2.3.1 de la demande de renseignements n° 1 du ROÉÉ. Le Distributeur précise que des vérifications internes quant à cette demande sont en cours d'analyse, lesquelles sont ralenties par la période estivale et les diverses parties impliquées. Le cas échéant, une demande et une affirmation solennelle au soutien de celle-ci seront déposées prochainement.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ, avocate
MMC/im